

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION  
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS  
COMITE SYNDICAL du 06 juillet 2023**

**DELIBERATION N°22/2023**

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 29 juin 2023.

Secrétaire de séance : Patrice CHAZALLET.

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
<b>CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
DALLA LONGA	Marie-France		BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric	×	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	×	LAPUYADE	Arlette	
<b>CDC LES COTEAUX BORDELAIS</b>					
AUBIN	Maryse	×	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel	×	BONNIER	Patrick	
COLINET	Christophe	×	LHOMET	Sylvie	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LE ROUX	Hélène	
<b>CDC RIVES DE LA LAURENCE</b>					
QUENNEHEN	Vincent		LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	×	YANINI	Daniel	
BORIES	Lucile		DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	×
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie	
<b>CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	
CHAZALLET	Patrice	×	VACHEYROUX	Elizabeth	×
ZEFEL	Nathalie		CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline	×			
BARRABES	Xavier	×	DELPONT	André	
<b>CDC DU CREONNAIS</b>					
ZABULON	Alain	×	MONNERIE	François	
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette	×	BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain	×	JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

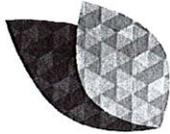
Délégués présents (titulaires et suppléants) : 17

Délégués excusés en cours de séance : 1 (Alain Boizard à 19h – n'a pas pris part aux délibérations)

Délégués représentés : 1 (pouvoir de Christine Guérin à Maryse Aubin)

Délégués représentés en cours de séance : 0

Suppléant ayant pris part au vote : tous les suppléants



PÔLE TERRITORIAL  
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS

## Comité syndical du 11 mai 2023 PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Fargues-Saint-Hilaire.

Date de convocation du Comité syndical : 04 mai 2023.

Secrétaire de séance : Nathalie ZEFEL

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
<b>CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
DALLA LONGA	Marie-France	×	BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric	×	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie		LAPUYADE	Arlette	×
<b>CDC LES COTEAUX BORDELAIS</b>					
AUBIN	Maryse	×	AVINEN	Marc	×
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	×
COLINET	Christophe		LHOMET	Sylvie	
GUERIN	Christine	×	CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LE ROUX	Hélène	
<b>CDC RIVES DE LA LAURENCE</b>					
QUENNEHEN	Vincent		LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	×	YANINI	Daniel	
BORIES	Lucile		DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle	×	KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie	
<b>CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	
CHAZALLET	Patrice	×	VACHEYROUX	Elizabeth	
ZEFEL	Nathalie	×	CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline	×			
BARRABES	Xavier	×	DELPONT	André	×
<b>CDC DU CREONNAIS</b>					
ZABULON	Alain		MONNERIE	François	×
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	×
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette		BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain	×	JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 20

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 2 (pouvoir de Michel Joucreau à Maryse Aubin ; de Christophe Colinet à Alain Monget)

Délégués représentés en cours de séance : 0

Suppléant ayant pris part au vote : tous les suppléants à l'exception d'André Delpont (nombre de délégués titulaires au complet)

**Procès-verbaux des comités syndicaux des 23 et 30 mars 2023**  
**Délib. 17 2023 et 18 2023**

Les procès-verbaux des précédents comités syndicaux sont soumis à approbation. Les délégués peuvent intervenir afin d'apporter des rectifications éventuelles. L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (0 abstention) les procès-verbaux des séances du 23 et 30 mars 2023 qui ont été communiqués au préalable à l'ensemble des délégués du Comité syndical.

**Rapport d'activités 2022**  
**Délib. 19 2023**

Hélène Bancelin présente le rapport d'activités 2022 du Pôle Territorial.

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :  
- de valider le rapport d'activités 2022 du PETR.

**Création au tableau des effectifs d'un poste de rédacteur principal 2<sup>e</sup> classe - fermeture d'un poste de rédacteur**  
**Délib. 20 2023 et 21 2023**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors-cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux ;  
Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 modifié relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;  
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Considérant le besoin de créer un poste de rédacteur principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet ;  
Considérant que ce poste bénéficiera à un agent en poste, chargé de communication ;  
Considérant le besoin de fermer un poste de rédacteur à temps complet sur lequel l'agent, chargé de communication, est actuellement ;

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- la création au tableau des effectifs du PETR d'un poste de rédacteur principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés,
- ledit poste est créé à compter du 01 novembre 2023,
- l'inscription des crédits correspondants au budget du PETR,
- la suppression au tableau des effectifs du PETR d'un poste de rédacteur à temps complet,
- ledit poste est supprimé à compter du 01 novembre 2023.

## Décision du Président

- n°2023.04.01 : Budget principal - Ajustement Frais ligne de trésorerie

## Actualités

### 1. Observatoire du foncier agricole – bilan de 5 ans d'activité : objectif, méthode, point de situation, échanges sur les enjeux actuels et à venir de l'observatoire

Présentation diffusée en séance et par courriel aux délégués du comité syndical.

Les remarques sont les suivantes :

**Frédéric Maulun** : Notre objectif était de développer de la production alimentaire.

Sur 26 installations par an sur notre territoire, seules en moyenne 8 sont non viticoles. On note de réelles difficultés d'installation hors viticulture. Il y a peu de porteurs de projet malgré le travail conduit avec la Chambre d'agriculture et la Safer. Soit nous n'arrivons pas à les capter sur le territoire, soit ils n'existent pas ou peu.

Nous allons constituer un groupe de travail pour travailler les perspectives d'évolution.

**Xavier Barrabes** : Quelles sont les obligations d'un viticulteur qui ne traite pas ses vignes ?

Réponse : Il s'agit d'une propriété privée, il est difficile de l'obliger. Les seules obligations de traitement concernent la lutte sanitaire contre le vecteur de la flavescence dorée.

**Marie-France Dalla Longa** : Quelle est la position de la Chambre d'agriculture et de la Safer ?

**Frédéric Maulun** : Ils sont force de proposition.

**Alain Monget** : Ils sont nos partenaires, notamment quand on accompagne les communes sur le foncier agricole. Il est vrai que nous nous attendions à avoir plus de présence, de partenariat et d'encouragement sur le territoire. Ce constat est partagé sur d'autres territoires. L'accompagnement technico-économique des porteurs de projet n'est pas le métier du PETR, nous pensions que la Chambre d'agriculture et Safer allaient davantage intervenir pour nous aider à implanter des agriculteurs. La base de données partagée SINTIA (Système d'Information sur la Transmission et l'Installation Agricole) ne répondant pas aux objectifs que nous nous étions fixés, nous allons arrêter son utilisation. Concernant le futur plan d'arrachage viticole, nous nous interrogeons sur le projet de gel de parcelles qui seraient éligibles à la prime d'arrachage avec un engagement de renaturation. Ces terres ne pourraient plus être utilisées pour l'agriculture alimentaire.

L'autre problématique cruciale est celle de l'accès à l'eau et de la qualité agronomique des sols.

**Patrick Bonnier** : Nous avons également la problématique climatique qui va entraîner les modifications de cépages.

**Alain Monget** : La problématique de voisinage existe également.

**Patrick Monnier** : la Chambre et la Safer ont un rôle de priorisation. Elles feront partie du groupe de travail ? Des porteurs de projet oléiculteurs souhaitent s'implanter en Entre-deux-Mers.

**Frédéric Maulun** : Il faut que l'on fasse un atelier avec des partenaires alternatifs également pour trouver des solutions alternatives.

**André Delpont** : Il est difficile de trouver des terrains disponibles avec un accès à l'eau. D'autres usages peuvent être vus comme plus rentables par certains propriétaires.

**Lionel Faye** : Beaucoup de viticulteurs sont âgés et ont des difficultés à connaître les méthodes de transmission. Les instances et les dispositifs existants ne sont plus adaptés. Il faut mettre en place des outils nouveaux sur le territoire. Il faut des moyens pour pouvoir évoluer. Les viticulteurs attendent parfois des effets d'aubaine pour qu'une partie de leurs parcelles devienne constructible et avoir de la liquidité pour palier ponctuellement à leurs difficultés.

**Bernard Pagès** : Les circuits classiques sont inopérants. Il y a un besoin de travailler sur des scénarios, avoir différentes pistes d'intervention et avoir des agricultures complémentaires, des temps de passage d'une forme d'exploitation vers une autre forme, en favorisant la diversification moderne et ne pas avoir ainsi qu'une filière sur un territoire. On a besoin de production alimentaire et des nouveaux agriculteurs qui souhaitent s'engager.

**José Martin** : La crise viticole actuelle va avoir des répercussions économiques importantes sur le territoire, il y a dans la viticulture des sous-traitants qui sont directement impactés.

**Nathalie Zefel** : Il faut travailler sur la taille critique, la structure juridique et la facilitation de la mise en réseau (coopérative de production, de vente pour mutualiser...)

**Emmanuelle Favre** : Nous avons un vivier sur notre territoire qui peut donner envie, il faut montrer les lancements d'exploitation, les réussites.

**José Martin** : Nous avons fait une réunion sur la diversification. La mobilisation des éleveurs, par exemple, est compliquée car ils travaillent 7j/7. Ils souhaitent également une qualité de vie.

**Patrice Chazalet** : Pourquoi nous ne trouvons pas d'agriculteurs ? Par manque de consommateurs ? De débouchés ? ... Pendant la crise covid, il y a eu des organisations locales. Depuis, les consommateurs se sont retournés vers les supermarchés.

**Lionel Faye** : On ne peut pas obliger les consommateurs, est-ce que ce modèle leur convient ? Il y a la question du prix...

**Alain Monget** : S'installer en agriculture ne s'improvise pas. Nous avons beaucoup sensibilisé (restauration collective, communes) mais il est difficile de trouver des producteurs locaux. A Targon, il y a eu une politique volontariste de la commune d'aider à l'installation d'agriculteurs.

**Frédéric Maulun** : On observe une difficulté à trouver des porteurs de projet : il y a la technicité du métier, les aléas climatiques, l'aspect coût et le prix de vente. La petite production sort parfois plus chère que la grande surface. Pour l'instant la Chambre et la Safer n'ont pas d'autres porteurs de projet à nous proposer. Les premiers agriculteurs avaient été trouvés sans eux.

**Alain Boizard** : Avons-nous un retour sur ceux qui se sont installés ? On risque la division parcellaire agricole si l'agriculteur crée sa maison sur un terrain agricole et arrête son activité peu de temps après.

**Bernard Pagès** : via le BREC, la question a été posée : problème de matériel, besoin aide à l'investissement, besoin de réseau. Ils ont peu d'accompagnement en comptabilité-gestion. Un problème de label. Le projet de vie passe avant la réalité du métier. On a souvent des utopistes.

**Lionel Faye** : Combien sortent du lycée agricole ?

**Alain Monget** : Les jeunes sortant des formations agricoles commencent leur parcours professionnel dans le salariat agricole.

**André Delpont** : Il manque de parrainages, d'innovations comme pour les entreprises classiques.

## **2. Evènement « Fêtons ensemble l'agriculture et l'alimentation locale en Entre-deux-Mers »**

Cet évènement aura lieu du 16 au 18 juin.

Une soirée de lancement aura lieu jeudi 15 juin avec un temps de présentation sur les enjeux de l'installation et de la diversification. Un retour d'expériences par des exploitants récemment installés sera fait. Un focus sera également mis sur la féminisation des métiers de l'agriculture.

**Alain Monget** : Dans notre programme alimentaire de territoire, nous avons un volet dédié aux agriculteurs et aux restaurateurs. Nous manquons de leviers pour travailler avec les agriculteurs du territoire. Nous avons entendu leur demande de valorisation et de promotion. Notre objectif est de fédérer les agriculteurs du territoire. Le Pôle veut être plus présent à leurs côtés. Des territoires voisins

ont souhaité nous rejoindre dans cet évènement comme les CDC voisines de Convergence Garonne ou du Réolais en Sud Gironde.

**Nathalie Zefel** : Avez-vous associé E2M Tourisme ?

**Marine Hurtaud** : E2M Tourisme et la Chambre d'agriculture sont associés depuis le début. Nous avons intégré à l'évènement les jardins collectifs avec lesquels nous travaillons.

### **3. Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME : point de situation et étapes à venir**

Présentation en séance (diaporama).

**Céline Bagolle** : Nous avons une dynamique de travail en commun. Nous sommes dans une logique de mutualisation et de coopération, tout en respectant les particularités de chaque Cdc car chacune se fixera ses propres objectifs. Le COT va venir conforter le travail déjà engagé dans les Cdc, nous apporter des financements. La population est à l'écoute des choix des élus dans ce domaine. Les collectivités sont un acteur important de la transition et ont des leviers pour agir.

**Nathalie Zefel** : Quels sont les critères d'évaluation ?

**Céline Bagolle** : Les critères peuvent être transmis. C'est un état des lieux initial. Un référent par Cdc a été identifié. Jean Mergnat est là pour faciliter le travail des Cdc et animer la démarche.

**Bernard Pagès** : Il y a des projets. On aurait besoin de données sur le photovoltaïque, la biomasse. Il faut mettre en place des partenariats publics-privés pour se caler avec les industriels du secteur.

**André Delpont** : On s'est associé à un appel à projet européen Life sur la sensibilisation des habitants sur l'utilisation des pompes à chaleur. Nous avons été retenus. Pouvons-nous faire la connexion entre nos projets ?

**Céline Bagolle** : Nous allons travailler sur une identité visuelle commune avec les Cdc pour valoriser l'engagement de chacun. Nous venons faire une présentation en Cdc. Nous sommes déjà venus sur la commission PCAET de la Cdc des Portes de l'Entre-deux-Mers.

La question de la sensibilisation des élus et des citoyens est aussi un point que nous allons travailler.

**Christine Guerin** : Est-il possible de flécher les cofinancements pour pouvoir engager des actions ?

**Céline Bagolle** : Ce contrat n'apportera pas tous les financements.

**Lionel Faye** : Là encore, il faudra un big bang politique et faire des choix.

**Alain Monget** : C'est une nouvelle thématique sur laquelle l'acculturation à l'échelle du territoire est nécessaire, comme cela avait été le cas pour le Programme Alimentaire de Territoire par exemple. Nous avons une temporalité et des points d'étapes à avoir en tête. De plus, nous avons cette opportunité d'aller plus loin sur ce sujet très stratégique. Au programme état des lieux et premières actions dès 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18.

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à approbation du Comité syndical.

Les délégués peuvent intervenir afin d'apporter des rectifications éventuelles. L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (0 abstention) le procès-verbal de la séance du 11 mai 2023 qui a été communiqué au préalable à l'ensemble des délégués du Comité syndical.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Fait et délibéré le 6 juillet 2023**

**Le Président,**



**Alain MONGET**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20230706-22-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2023

Affichage : 04/08/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

